



VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ (64)

Acquisition d'une œuvre d'art destinée à être installée sur le domaine public en hommage à Maurice Ravel

CAHIER DES CHARGES

MAITRE DE L'OUVRAGE

Ville de Saint-Jean-de-Luz
2, place Louis XIV
64500 Saint-Jean-de-Luz

Consultation sous la forme d'une procédure adaptée

Articles R. 2123-1 et R. 2123-4 du code de la commande publique

Date limite de réception des offres le 16 avril 2025 à 12h00.

SOMMAIRE

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

OBJET DE LA CONSULTATION

PROCEDURE

CONTEXTE DU PROJET

CONDITIONS FINANCIERES

CARACTERISTIQUES DE L'OEUVRE A REALISER

CARACTERISTIQUES RELATIVES AU TRANSPORT DE L'OEUVRE

IMPLANTATION DE L'OEUVRE

ENTRETIEN, MAINTENANCE ET SECURISATION DE L'OEUVRE ARTISTIQUE

MISSIONS DE L'ARTISTE

DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

CRITERES DE SELECTION

DESTINATION DE L'OEUVRE

CALENDRIER DE LA CONSULTATION

1- IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Direction des affaires culturelles

Ville de Saint-Jean-de-Luz
2, place Louis XIV
64500 Saint-Jean-de-Luz

05 40 39 60 88

Direction.culture@saintjeandeluz.fr

2- OBJET DE LA CONSULTATION

L'opération a pour objet la conception, la réalisation, l'acheminement et l'installation d'une œuvre d'art sur le domaine public de la ville de Saint-Jean-de-Luz, dans le cadre de la célébration du 150^{ème} anniversaire de la naissance de Maurice Ravel.

3 – PROCEDURE

Il s'agit d'une procédure adaptée en application du décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019.

La sélection se fera en une seule phase.

4 – CONTEXTE DU PROJET

La Ville de Saint-Jean-de-Luz souhaite rendre hommage à l'un de ses plus célèbres habitants, Maurice Ravel, compositeur et musicien de renommée internationale.

À cette fin, la commune souhaite intégrer une œuvre d'art sur le domaine public, pour célébrer son génie musical et sa relation avec la ville.

L'objectif de cette consultation est de sélectionner un artiste qui proposera une œuvre qui s'intégrera harmonieusement dans le cadre urbain tout en rendant hommage à Maurice Ravel. L'œuvre sera installée dans un espace public de la ville de Saint-Jean-de-Luz.

5 – CONDITIONS FINANCIERES

La collectivité a prévu une enveloppe **prévisionnelle** de **10 000 € TTC pour la réalisation de cette œuvre**. Elle englobera les missions suivantes :

- La conception de l'œuvre
- Les études nécessaires à sa réalisation et à son implantation
- La réalisation de l'œuvre dans son intégralité
- L'acheminement et la livraison de l'œuvre
- L'installation définitive de l'œuvre dans le site
- L'acquisition des droits.

La phase de sélection ne fait l'objet d'aucune rémunération.

6 – CARACTERISTIQUES DE L'OEUVRES A REALISER

- **Thématique** : L'œuvre devra être en lien direct avec Maurice Ravel, sa musique, son héritage et sa ville d'adoption, Saint-Jean-de-Luz. Il est demandé à l'artiste de proposer une œuvre qui s'inscrira dans cette thématique tout en étant originale et en valorisant l'identité de la ville.
- **Type d'œuvre** : Toutes les techniques artistiques sont autorisées : sculpture, installation, peinture, création paysagère et le design... Les propositions peuvent être monumentales ou de taille plus modeste, mais doivent être adaptées à une exposition en extérieur.
- **Emplacement** : L'œuvre sera installée dans un lieu public de la ville et accessible à tous, déterminé par la municipalité, dans un espace suffisamment visible, respectant les normes d'accessibilité et de sécurité. **Elle devra être implantée sans travaux de voirie supplémentaires.**
- **Durabilité** : L'œuvre devra être conçue pour résister aux conditions climatiques et environnementales du lieu (vent marin, pluie, exposition au soleil, etc.) et avoir une pérennité dans le temps.
- **Contraintes** : L'œuvre ne devra pas :
 - Présenter des éléments agressifs externes de nature à porter une atteinte grave à l'intégrité physique d'une personne (exemples : pics, pointes, arrêtes acérées ou tranchantes...);
 - Présenter des matériaux dangereux pour la santé, polluants.
 - Créer de gêne aux riverains (perte d'ensoleillement ou de point de vue...).
 - Être assimilable à un équipement de la route (panneau de signalisation).

7 – CARACTERISTIQUES RELATIVES AU TRANSPORT DE L'OEUVRE

Le transport de l'œuvre et de tous ses éléments (si découpage et assemblage) sera pris en charge par l'artiste ou le groupement d'artistes retenu.

8 – IMPLANTATION DE L'OEUVRE

L'œuvre sera implantée dans le square Dunant, quai de l'infante (zone en rouge sur le plan d'implantation), en face de la maison natale de Maurice Ravel, située à Ciboure (zone en jaune sur le plan d'implantation).

Compte tenu du site retenu intégré **Site patrimonial remarquable**, l'œuvre devra faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme pour son implantation, et dans ce cadre sera soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.





9 - ENTRETIEN, MAINTENANCE ET SECURISATION DE L'OEUVRE ARTISTIQUE

Sous contrôle du maître d'ouvrage, l'artiste devra prévoir et définir précisément, dès la phase de conception, toutes les dispositions nécessaires et suffisantes visant à lutter contre les dégradations et éventuellement les vols sur son œuvre résultant de son implantation en extérieur, et étant accessible à tous.

L'œuvre devra être protégée des actions d'entretien des abords (tontes, entretien de la voirie, nettoyage...).

L'artiste fournira une note technique contenant les instructions de conservation préventive à mettre en œuvre.

10 - MISSIONS DE L'ARTISTE

L'artiste devra : concevoir, réaliser, livrer et installer l'œuvre, respecter le calendrier préalablement défini, veiller à ce que les matériaux utilisés pour la réalisation de l'œuvre ne donnent pas lieu à une maintenance complexe et coûteuse, prévoir les conditions permettant la pérennité de l'œuvre, être présent lors de l'inauguration de l'œuvre.

11 - DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

Cette consultation se déroule en une seule phase. Les candidats devront soumettre un dossier complet comprenant les éléments suivants :

- Une **présentation de l'artiste** (CV, portfolio, références).
- Une **proposition d'œuvre** comprenant :
 - Description de l'œuvre (dimension, matériaux, techniques).
 - Croquis de l'œuvre proposée
 - Note d'intention artistique décrivant le projet et le lien avec Maurice Ravel.
 - Proposition d'emplacement et intégration dans l'espace public.
- Un devis détaillé respectant l'enveloppe budgétaire de 10 000 € TTC.
- Un calendrier de réalisation, incluant les étapes de conception, réalisation et installation de l'œuvre.
- Une note sommaire sur la pérennité, la sécurité et la maintenance de l'œuvre.

12 – CRITERES DE SELECTION

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

- Références du candidat dans le domaine de l'art et/ou tous les moyens permettant de mettre en valeur et d'accréditer sa capacité à mener ce projet (20%).
- Qualité artistique de la proposition (20%).
- Pertinence de la démarche artistique proposée par rapport à la thématique de Maurice Ravel (20%).
- Respect des contraintes techniques (durabilité, adaptation au site, etc.) et calendaires (20%).
- Budget respecté (20%).

13- DESTINATION DE L'OEUVRE

L'œuvre finale réalisée et installée devient la propriété de la Ville de Saint-Jean-de-Luz. L'artiste ou le groupement d'artistes cèdera à la ville les droits d'auteur pour l'utilisation des reproductions qui pourraient être prises et utilisées par la commune.

14 - CALENDRIER DE LA CONSULTATION

- Publication de la consultation : début mars 2025
- Dépôt des candidatures : 16 avril 2025 à 12h00
- Sélection de l'artiste retenu : fin avril 2025
- Information aux artistes non retenus : fin avril 2025

- Inauguration de l'œuvre : dimanche 2 novembre 2025

Les candidatures doivent être remises :

- soit par voie électronique : commandepublique@saintjeandeluz.fr
- soit par voie papier sous pli recommandé avec accusé de réception, ou remis contre récépissé :

Mairie de SAINT JEAN DE LUZ
Service commande publique
Place Louis XIV
64500 Saint Jean de Luz

Sur l'enveloppe devra être indiquée la mention suivante : « Acquisition d'une œuvre d'art en hommage à Maurice Ravel ».

Date limite de réception des offres : le 16 avril 2025 à 12h00.